

# Les violences sexuelles

## Définitions d'un concept multiforme

---

**Evelyne josse**

**2006**

[evelynejosse@gmail.com](mailto:evelynejosse@gmail.com)

[www.resilience-psy.com](http://www.resilience-psy.com)

14 avenue Fond du Diable, 1310 La Hulpe, Belgique

Psychologue clinicienne. Hypnose éricksonnienne, EMDR, thérapie brève

Psychothérapeute en consultation privée, psychologue du programme ASAB, psychologue à Médecins Sans  
Frontières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>POLYMORPHISME DES VIOLENCES SEXUELLES .....</b>	<b>4</b>
1. Définition de la violence sexuelle .....	4
2. Importance du phénomène .....	4
3. Les différentes faces de la violence sexuelle .....	6
3.1. Le viol .....	6
3.1.1. Définition .....	6
3.1.2. Différents types de viol.....	6
3.2. Les agressions sexuelles sans contact .....	7
3.3. La prostitution forcée et la traite des êtres humains à des fins sexuelles.....	7
3.4. Les violences sexuelles « coutumières ».....	8
4. Les différents contextes où s'exercent les violences sexuelles .....	9
4.1. Les violences sexuelles domestiques .....	9
4.1.1. La violence exercée par le partenaire intime.....	10
4.1.2. La violence exercée par la belle-famille .....	10
4.2. Les viols dans les grands centres urbains.....	11
4.3. Les violences sexuelles sur le lieu de travail .....	11
4.4. Les violences sexuelles en milieu scolaire.....	11
4.5. Les violences sexuelles en milieu médical .....	12
4.6. La violence sexuelle en détention .....	12
4.7. Les violences sexuelles dans les conflits armés et les déplacements de population .....	12
4.7.1. Les formes de violence dans les conflits armés et les déplacements de population.....	12
4.7.2. Les moments à risque .....	13
<b>LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES .....</b>	<b>15</b>
1. Définition de la violence à l'égard des femmes.....	15
2. Les formes de violence sexuelle à l'égard des femmes .....	15
4. Les femmes à risque.....	17
5. Les agresseurs .....	17
<b>LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES .....</b>	<b>19</b>
1. Définition .....	19
2. Les formes de violence sexuelle à l'égard des enfants.....	19
4. Les enfants à risque.....	21
3. Les agresseurs .....	21
<b>LES HOMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES .....</b>	<b>22</b>
1. Un phénomène peu connu .....	22
2. Les formes de violence sexuelle à l'égard des hommes.....	22
3. Les hommes à risque.....	23
4. Les agresseurs .....	23
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>24</b>
L'auteur.....	25

# Introduction

---

Les violences sexuelles ont de profondes répercussions à court et long termes sur la santé physique des victimes. Elles peuvent causer des blessures corporelles allant de contusions superficielles à une invalidité permanente, provoquer des problèmes de santé sexuelle et reproductive et être à l'origine de maladies sexuellement transmissibles ou de grossesses non désirées.

Les conséquences pour la santé mentale sont tout aussi graves et peuvent produire des effets négatifs durables, y compris des dépressions, des tentatives de suicide et un Etat de Stress Post-Traumatique.

En outre, de tels actes influent sur le bien-être social des victimes, celles-ci étant stigmatisées et mises au ban de certaines sociétés (par exemple, en Afrique mais aussi en Occident dans les populations immigrées).

Outre les conséquences pour la victime elle-même, les violences sexuelles ont des répercussions directes sur le bien-être de la famille et de la communauté.

# Polymorphisme des violences sexuelles

---

## 1. Définition de la violence sexuelle

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence sexuelle comme suit :

Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais s'en s'y limiter, le foyer et le travail ». (OMS, 2002)

La coercition vise le recours à la force à divers degrés. En dehors de la force physique, l'agresseur peut recourir à l'intimidation psychologique, au chantage ou à d'autres menaces (par exemple, la menace de blessures corporelles, le renvoi d'un emploi ou la menace de ne pas obtenir un emploi recherché). La violence sexuelle peut survenir alors que la personne agressée est dans l'incapacité de donner son consentement parce qu'elle est ivre, droguée ou incapable mentalement de comprendre la situation.

L'agresseur peut retirer du plaisir des rapports sexuels imposés mais le mobile principal est généralement l'affirmation d'un pouvoir et d'une domination sur la victime.

## 2. Importance du phénomène

Les données disponibles sur les violences sexuelles proviennent de la police et des instances juridiques, des services médicaux, des organisations non gouvernementales (Droits de l'Homme, organismes humanitaires, juridiques, etc.), des associations internationales, nationales et locales (associations contre la violence, associations de femmes, associations des Droits de l'enfant, etc.), d'enquêtes et d'études.

Les données ainsi recensées par ces différentes sources sont souvent incomplètes et ne révèlent que la partie émergée de l'iceberg.

En effet, de nombreuses victimes hésitent à dénoncer les violences sexuelles qu'elles ont subies que ce soit à la police, à leur famille ou à d'autres personnes parce que :

- ⇒ **elles appréhendent d'être maltraitées ou tuées**. Chaque année, des femmes sont assassinées par un membre de leur famille pour laver la honte et recouvrer l'honneur familial.
- ⇒ **elles redoutent d'être punies**. Dans certains pays, la femme qui a été violée peut-être emprisonnée pour le crime d'adultère si elle ne peut prouver qu'il s'agit d'un viol et non d'une relation consentie.
- ⇒ **elles craignent d'être tenues pour responsables et risquent de subir le rejet social**. Dans de nombreux pays du monde, les personnes sexuellement agressées sont jugées coupables des actes qu'elles ont subi (et de ce fait, font souvent l'objet de l'opprobre sociale) contrairement à l'Occident où elles sont considérées être des victimes.

Illustration : en 2003, des garçons des rues vivant sur le terrain situé devant la demeure du Mohro Naaba sise à Ouagadougou (autorité suprême des Mossi du Burkina Faso) ont été victimes d'un pédophile violeur (il utilisait un couteau pour contraindre ses jeunes victimes). Ils ont uni leurs efforts pour lui tendre un piège et le punir. Ils l'ont ligoté, exposé nu aux regards des passants et l'ont obligé à reconnaître publiquement ses méfaits. Les « vieux » (les sages) ont demandé aux enfants de libérer leur prisonnier car « il était inconvenant qu'un homme de cet âge soit nu au vu de tous ». Le chef Mossi (converti à la religion musulmane), après avoir tenu un conseil avec les « vieux », a chassé les enfants les menaçant de mort s'ils restaient sur le site car ils avaient profané un lieu sacré par des pratiques sexuelles interdites (la sodomie) !

- ⇒ **elles craignent d'être contraintes d'épouser leur agresseur**. Dans les pays où la virginité de la femme est une question d'honneur familial, les femmes célibataires sont souvent contraintes d'épouser leur agresseur.
- ⇒ **elles ont honte ou se sentent coupables**
- ⇒ **elles appréhendent de ne pas être crues** (notamment lorsque l'agresseur est un membre de la famille)
- ⇒ **elles redoutent les représailles** de la part de l'agresseur (principalement lorsque la victime connaît son agresseur ou lorsqu'il s'agit d'une personne influente telle qu'un militaire, une autorité administrative, un professeur, etc.)

Il existe aussi des différences importantes entre cultures dans l'abord de la problématique des violences sexuelles. Or, la récolte des données permettant d'évaluer l'ampleur du problème dépend aussi de la volonté des autorités de chaque pays et de la possibilité culturelle de parler des agressions sexuelles.

Les violences sexuelles peuvent être le fait d'inconnus. Néanmoins, les données des diverses sources disponibles indiquent qu'un pourcentage important des agresseurs sont des connaissances, des membres de la famille ou des personnes jouissant de la confiance (religieux, enseignants, médecin, etc.) de la victime ou d'une position d'autorité.

### 3. Les différentes faces de la violence sexuelle

Les formes (allant du rapport forcé à l'exploitation sexuelle en passant par des traditions dommageables) que revêt la violence sexuelle ainsi que les contextes (divers milieux en temps de paix, situations de conflits armés) dans lesquels elle s'exerce sont multiples et variés. Elle concerne tous les individus quel que soit leur sexe ou leur âge. Ce polymorphisme autorise à parler des violences sexuelles.

Les différentes formes de violences sexuelles sont :

- ⇒ le viol
- ⇒ les agressions sexuelles sans contact
- ⇒ la prostitution forcée et la traite des êtres humains à des fins sexuelles
- ⇒ les violences sexuelles « coutumières »

Elle peuvent être commises à l'égard :

- ⇒ des femmes
- ⇒ des hommes
- ⇒ des enfants (garçons et filles)
- ⇒ des vulnérables (adultes et enfants, de sexe féminin ou de sexe masculin : handicapés physiques et personnes malades, handicapés mentaux, enfants, personnes âgées)

#### 3.1. Le viol

##### 3.1.1. Définition

Le viol est « un acte de pénétration, même légère, de la vulve ou de l'anus imposé notamment par la force physique, en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet. Il y a tentative de viol si l'on essaie de commettre un tel acte. La violence sexuelle peut comprendre d'autres formes d'agression dans lesquelles intervient un organe sexuel, notamment le contact imposé entre la bouche et le pénis, la vulve ou l'anus. Lorsqu'il y a viol d'une personne par deux ou plusieurs agresseurs, on parle de viol collectif (OMS, 2002).

##### 3.1.2. Différents types de viol

- ⇒ le viol commis par le conjoint ou le partenaire intime. Il n'est ni rare ni particulier à une région du monde que des partenaires intimes commettent des agressions sexuelles.
- ⇒ le viol commis par des étrangers

⇒ le viol systématique<sup>1</sup> ou opportuniste<sup>2</sup> dans les conflits armés

Ces viols peuvent être commis par une ou plusieurs personnes. Les viols collectifs commis par au moins deux agresseurs sont fréquents dans de nombreuses régions du monde.

### **3.2. Les agressions sexuelles sans contact**

Sont repris dans cette catégorie :

⇒ l'exhibitionnisme

⇒ les propos obscènes

⇒ les avances sexuelles importunes et le harcèlement sexuel (y compris le fait de proposer des relations sexuelles contre des faveurs).

### **3.3. La prostitution forcée et la traite des êtres humains à des fins sexuelles**

Chaque année, des centaines de milliers d'êtres humains dans le monde, principalement des femmes et des fillettes, sont enlevés par la force ou par la ruse, achetés, vendus et contraints à se prostituer, à travailler comme domestique ou comme main d'œuvre exploitée dans des ateliers clandestins ou encore mariés de force.

L'OMS définit la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle comme suit :

« le déplacement organisé de personnes, habituellement des femmes, à l'intérieur du pays ou venant d'autres pays, aux fins de travail sexuel. Cette traite comprend également le fait de contraindre un migrant à se soumettre à un acte sexuel en contrepartie d'une autorisation à émigrer ou de dispositions pour sa migration. La traite d'êtres humains à des fins sexuelles utilise la force physique, la tromperie et la servitude qui découle d'un endettement forcé. Dans la traite de femmes et d'enfants, par exemple, les victimes s'entendent souvent promettre du travail comme domestique ou dans l'industrie des services mais en réalité, elles sont emmenées dans des bordels où leur passeport et autres pièces d'identité sont confisqués. Il arrive qu'elles soient battues et enfermées. On leur promet parfois la liberté une fois qu'elles auront égalé, en se prostituant, le prix de leur achat ainsi que leurs frais de visa et de voyage. »

---

<sup>1</sup> Le viol comme arme de guerre

<sup>2</sup> Viol perpétré grâce au pouvoir conféré par l'opportunité de posséder une arme.

### 3.4. Les violences sexuelles « coutumières »

- ⇒ **Le mariage précoce.** La coutume consistant à marier des enfants ou de jeunes adolescents (en particulier des fillettes) est répandue dans de nombreux endroits du monde.
- ⇒ **Le mariage imposé.** Dans certaines régions du monde, les femmes et les hommes ne peuvent choisir leur partenaire et sont contraints d'accepter le mariage qui leur est imposé par leur famille (pour des raisons économiques, endogamie clanique ou ethnique).
- ⇒ **Le lévirat.** Dans certaines cultures, lorsqu'un homme marié décède, son frère hérite de ses épouses.
- ⇒ **Le sororat.** Dans certains pays, l'homme veuf est contraint d'épouser la sœur célibataire de sa défunte épouse. Celle-ci est obligée de remplacer sa sœur au domicile conjugal.
- ⇒ **Le mariage forcé à titre de dédommagement.** Dans certaines cultures, lorsqu'une personne est à l'origine d'un décès, une fille sera donnée en dédommagement à la famille du défunt. Elle devra avoir des rapports sexuels avec le père ou le frère du défunt afin de donner un fils qui le remplacera.
- ⇒ **Le mariage des filles violées.** Dans certaines sociétés, la femme violée se voit imposer d'épouser son agresseur afin de laver l'honneur de la famille.

Dans certaines contrées, cette coutume favorise les raptés et les enlèvements. Les hommes à la recherche d'une épouse et pressés par le temps (par exemple, les militaires), les pauvres qui ne peuvent s'acquitter de la dot et les célibataires âgés peuvent être tentés par cette procédure. De même, les jeunes hommes éconduits recourent parfois à ce procédé pour forcer l'orgueilleuse aux épousailles.

- ⇒ **L'initiation sexuelle forcée.** Un nombre croissant d'études montre que la première expérience sexuelle des jeunes filles est souvent non désirée ou imposée.
- ⇒ **Les mutilations sexuelles.** On entend par mutilations sexuelles, les actes de violence contre l'intégrité sexuelle des personnes de sexe féminin, y compris les mutilations génitales féminines et les inspections imposées pour s'assurer de la virginité.
- ⇒ **Le contrôle du corps des femmes par les hommes.** Dans certaines sociétés, les hommes récusent à leur épouse le droit à la contraception ou les empêchent de se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles. Ils peuvent également les contraindre à avorter ou à enfanter. Dans certains cas, les parents peuvent également contraindre leur fille à avorter.
- ⇒ **Le viol comme « punition » culturelle.** Le viol peut servir à punir des femmes qui ont transgressé des codes sociaux ou moraux (par exemple, l'ivresse, l'adultère, une tenue vestimentaire considérée comme indécente). Dans certaines sociétés, les hommes homosexuels sont violés.



- ⇒ **Le viol des vierges**. Certaines croyances africaines attribuent des vertus curatives au viol des vierges (notamment, la guérison du VIH/SIDA).
- ⇒ **Les actes sexuels rituels imposés par la sorcellerie**. Certaines pratiques rituelles relevant de la sorcellerie imposent aux hommes de commettre des actes sexuels tels que l'inceste, le viol, parfois suivi du meurtre de la victime. Par exemple, chez les Mossi du Burkina Faso, lorsqu'un homme perd deux épouses en couche, il peut lui être prescrit de violer une femme loin de chez lui. Ce viol garantirait la santé de ses épouses futures, la victime portant désormais la malédiction sur elle. A Ouagadougou, certains cadavres retrouvés mutilés de façon particulière font penser qu'il s'agit de meurtres rituels (langue et sexe sectionnés).
- ⇒ **Les relations entre beau-père et belle-fille**. Dans certaines sociétés, par exemple au Burundi où cette pratique est appelée « gutera intobo », le beau-père entretient des relations sexuelles avec sa bru en échange d'avantages et de privilèges accordés au couple (complément de vivres, cadeaux divers, donation d'une parcelle de terre fertile, etc.).

## 4. Les différents contextes où s'exercent les violences sexuelles

Les violences sexuelles existent partout dans le monde. Les femmes et les enfants, généralement plus vulnérables dans les situations précaires, sont aussi ceux qui souffrent le plus des violences sexuelles.

Les différents contextes où s'exercent le plus fréquemment les violences sexuelles sont :

- ⇒ le foyer
- ⇒ les grands centres urbains
- ⇒ les lieux de travail
- ⇒ les établissements scolaires
- ⇒ le milieu médical
- ⇒ les conflits armés
- ⇒ les lieux de détention

### 4.1. Les violences sexuelles domestiques

L'immense majorité des actes de violences sexuelles se produisent dans le cadre familial.

#### **4.1.1. La violence exercée par le partenaire intime**

La violence envers les femmes au sein de la famille existe dans tous les pays et dans tous les milieux socio-économiques.

⇒ **Les rapports sexuels forcés.**

Une femme risque davantage d'être agressée sexuellement par l'homme qui est ou a été son partenaire. Toutefois, dans bon nombre de sociétés :

- les hommes qui imposent des rapports sexuels à leur épouse pensent agir en toute légitimité.
- la femme ne considère pas comme un viol le rapport sexuel forcé par son partenaire.

Certains hommes séropositifs pour le VIH refusent d'utiliser les préservatifs et contraignent leur épouse à des rapports sexuels non protégés.

⇒ **Les grossesses précoces.** Les mariages précoces vont généralement de pair avec des grossesses précoces, dangereuses pour la santé, voire pour la vie, de la femme (par manque de moyens de contraception mais également aussi par volonté de l'époux d'assurer sa descendance).

⇒ **Les rapports sexuels précoces après l'accouchement** sont une forme de violence fréquente au sein du foyer.

⇒ **L'abstinence forcée.** Elle consiste à priver son partenaire de relations sexuelles et peut être le fait de l'homme comme de la femme. Elle n'est cependant tolérée par les hommes que dans peu de régions du monde (notamment en Occident).

⇒ **Le concubinage forcé.** La polygamie est légale ou tolérée dans de nombreuses contrées. Elle est imposée par l'homme à sa première épouse que cela l'agrée ou non.

⇒ **L'infidélité.** Elle peut être le fait du mari ou de l'épouse. Elle est généralement socialement mieux tolérée de la part des hommes. Dans certaines sociétés, les femmes adultères sont exécutées en public (notamment par lapidation). Quoi qu'il en soit, elle est souvent source de tension au sein du couple.

⇒ **La répudiation.** Dans de nombreux pays, l'homme peut répudier son épouse (notamment parce qu'elle est infertile ou qu'elle n'enfante pas de garçon) sans que celle-ci ne puisse défendre sa cause.

#### **4.1.2. La violence exercée par la belle-famille.**

Dans de nombreuses sociétés, la femme qui se marie quitte sa famille d'origine pour rejoindre celle de son époux. Il arrive que les femmes soient maltraitées, voire tuées par un membre de leur belle-famille.

## 4.2. Les viols dans les grands centres urbains

Dopée par la pauvreté et le chômage, la criminalité se développe à un rythme effréné dans les zones urbaines à forte densité de population et ce, sur tous les continents. Parmi les différentes formes criminelles, les atteintes aux mœurs, et en particulier les viols, sont en constante progression.

## 4.3. Les violences sexuelles sur le lieu de travail

- ⇒ **Les violences à l'égard des femmes et fillettes employées de maison** dans les pays défavorisés. Les employés de maison sont exposés à des actes de violence sexuelle. Les migrants (notamment, les réfugiés des pays limitrophes en guerre ou les illégaux en Occident) sont dans une situation particulièrement précaire car leur employeur peut retenir leur salaire et/ou leur papiers d'identité.
- ⇒ **Les violences sexuelles à l'égard des marchandes ambulantes** dans les pays en voie de développement
- ⇒ **Les violences sexuelles à l'égard des travailleurs du sexe**. Qu'elles soient victimes ou non de la traite des êtres humains, les personnes qui se prostituent (enfants et adultes, de sexe féminin ou de sexe masculin) sont très exposées à la violence physique et sexuelle. Le plus souvent, ces violences sont perpétrées par des clients mais dans certains pays, elles sont parfois aussi le fait d'agents des forces de l'ordre. Par exemple, dans les pays où la prostitution est interdite ou réglementée (par exemple, interdite aux mineurs), les travailleurs du sexe (vulnérabilisés par leur statut de clandestin) font fréquemment l'objet de violences sexuelles de la part des policiers qui les ont raflés.

Les fillettes et les femmes prostituées sont souvent abusées par des hommes contre une "protection" (proxénétisme).

Si les femmes semblent plus fréquemment concernées que les hommes par ces actes violents, ce sont les enfants prostitués qui en sont les premières victimes.

## 4.4. Les violences sexuelles en milieu scolaire

L'école est un endroit où de nombreux enfants et jeunes filles sont victimes de violences et de harcèlement sexuels. Ces coercitions sont perpétrées :

- ⇒ par des camarades d'école
- ⇒ par les enseignants

## 4.5. Les violences sexuelles en milieu médical

Parmi les violences perpétrées en milieu médical, citons :

- ⇒ les mutilations génitales (parfois pratiquées clandestinement en Occident par des médecins peu scrupuleux des législations)
- ⇒ les examens gynécologiques forcés (notamment ceux visant à s'assurer de la virginité des jeunes filles)
- ⇒ les avortements forcés de fœtus du sexe féminin

## 4.6. La violence sexuelle en détention

Des hommes et des femmes sont victimes de violences sexuelles alors qu'ils sont en garde à vue ou en prison. Celles-ci vont du harcèlement physique ou verbal à la torture sexuelle, en passant par le viol.

## 4.7. Les violences sexuelles dans les conflits armés et les déplacements de population

### 4.7.1. Les formes de violence dans les conflits armés et les déplacements de population

Les conflits armés et le déracinement entraînent fréquemment une augmentation de la prévalence des diverses formes de violences sexuelles.

Les formes que revêtent les violences sexuelles dans les contextes de conflit armé sont multiples :

- ⇒ **Le viol comme arme de guerre**. Il s'agit généralement de viols de masse (perpétrés sur de nombreuses victimes), multiples (une victime est agressée à plusieurs reprises) et collectifs (la victime est agressée par plusieurs assaillants), accompagnés le plus souvent de brutalités et de coups. Les femmes sont parfois vues comme l'incarnation de l'identité culturelle adverse et leur corps comme un territoire à conquérir ou comme un moyen d'humilier les hommes de leur communauté. Dans certains cas, le viol est une stratégie délibérée visant à corrompre les liens communautaires. Il constitue une forme d'attaque contre l'ennemi et caractérise la conquête et l'avilissement des femmes ou des combattants capturés.
- ⇒ **Le viol opportuniste**. Les belligérants profitent de l'opportunité que leur procurent leurs armes pour exiger les faveurs sexuelles des femmes de la communauté adverse, voire de la leur.
- ⇒ **Les viols perpétrés par des individus infectés par le VIH** en vue de contaminer les femmes de la communauté adverse.

- ⇒ **Les violences sexuelles comme monnaie d'échange**. Certaines femmes sont contraintes de consentir à des relations sexuelles pour survivre, en échange de nourriture, d'abri ou de « protection ».
- ⇒ **Les mariages et les grossesses imposés** par la force
- ⇒ **L'esclavage sexuel** imposé aux enfants soldats ainsi qu'aux jeunes filles et aux fillettes chargées des tâches domestiques des belligérants.
- ⇒ **La prostitution forcée ou l'esclavage sexuel** imposé aux femmes emmenées comme butin de guerre
- ⇒ **L'ablation des organes génitaux**.
- ⇒ Les guerres peuvent favoriser **la reprise et/ou le renforcement de pratiques traditionnelles et notamment des mutilations sexuelles féminines**. Les communautés en conflit y recourent comme moyen de renforcer leur identité culturelle.
- ⇒ Les filles et les femmes des pays en guerre sont parfois contraintes de recourir à **la prostitution**. Celle-ci est motivée par la pauvreté et les perturbations socio-économiques qu'entraînent inévitablement les conflits armés.

**Illustration** : Les violences sexuelles comme arme de guerre dans le cadre du génocide du Rwanda en 1994 :

Certains actes prouvent que l'identité symbolique Tutsi était visée à travers les violences sexuelles commises à l'égard des femmes, à savoir :

- ⇒ Avant d'être tuées, les femmes enceintes étaient éviscérées et leur fœtus arraché.
- ⇒ Les auteurs se sont acharnés à détruire les fonctions reproductives de leurs victimes.
- ⇒ Avant d'être violées, les mères étaient forcées d'assister à l'assassinat de leurs enfants.
- ⇒ Avant d'être violées, les femmes devaient subir des parodies de procès visant à démontrer leur complicité avec les « cafards » (nom donné aux Tutsis par les Hutus radicaux).
- ⇒ Les femmes étaient violées devant leur mari puis rendues à ceux-ci qui ne pouvaient plus que les rejeter (culturellement dévalorisées, viol assimilé à l'adultère).
- ⇒ Parents et enfants étaient forcés d'avoir de se livrer à ensemble des relations sexuelles.

#### **4.7.2. Les moments à risque**

Les viols peuvent être commis :

- ⇒ dans le pays d'origine
- ⇒ pendant la fuite

- ⇒ dans les camps et à leurs abords (notamment lorsque les femmes vont chercher de l'eau ou du bois)
- ⇒ dans le pays où les réfugiés finissent par s'établir.
- ⇒ lors des rapatriements forcés.
- ⇒ lors de la réintégration dans le pays d'origine (par exemple, services sexuels comme rétribution pour obtenir des documents légaux).

# Les femmes victimes de violences sexuelles

---

## 1. Définition de la violence à l'égard des femmes

La Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993 définit cette violence comme suit :

« Tout acte de violence contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

## 2. Les formes de violence sexuelle à l'égard des femmes

La violence sexuelle englobe, sans y être limitée, les formes suivantes<sup>1</sup> :

- ⇒ La violence physique, sexuelle et psychologique au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels à l'égard des enfants de sexe féminin, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mariages forcés, les mutilations génitales et autres pratiques préjudiciables à la femme, la violence non conjugale et la violence liée à l'exploitation.
- ⇒ La violence physique, sexuelle et psychologique au sein de la collectivité, y compris les viols, les sévices sexuels, le harcèlement et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée.
- ⇒ La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce.

---

<sup>1</sup> D'après la Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, 1993

Les violences sexuelles peuvent intervenir à différents moments de la vie des femmes, voire tout au long de celle-ci.

Ces violences sont de diverses natures : inceste, viols et rapports sexuels forcés, prostitution, meurtres.

- ⇒ **avant la naissance**. Dans certains pays, la violence peut commencer dès avant la naissance par les avortements en fonction du sexe.
- ⇒ **dans la petite enfance** :
  - Infanticide de nourrissons de sexe féminin
  - Brutalités physiques, sexuelles et psychologiques
  - Mutilations génitales
  - Carence de soins en cas de maladie
- ⇒ **dans l'enfance** :
  - Mariage précoce
  - Mutilations génitales
  - Prostitution infantile et pornographie
  - Viols et agressions sexuelles perpétrés par des membres de la famille, des personnes en qui les fillettes ont confiance ou par des inconnus
  - Une alimentation différenciée selon le sexe de l'enfant, défavorisant les filles
  - Une charge démesurée de travail ménager confiée aux filles dès leur plus jeune âge
  - Un accès restreint à l'instruction pour les filles par rapport à leurs frères
  - Un manque de soins en cas de maladie
  - Des brutalités physiques, sexuelles et psychologiques
- ⇒ **au cours de l'adolescence et de la vie adulte** :
  - Jeune fille « punie » en étant violée ou attaquée à l'acide par l'homme éconduit (et/ou par les amis de celui-ci) pour avoir repoussé un engagement amoureux ou pour avoir mis fin à une relation sentimentale.
  - Rapports sexuels liés à un chantage financier (frais de scolarité assumés par un « protecteur » en échange de services sexuels)
  - Inceste
  - Contraintes et harcèlement sexuel sur le lieu de travail
  - Viol
  - Violence, meurtres et viol conjugal
  - Prostitution et pornographie forcées
  - Traite des femmes



- Mauvais traitements et meurtre liés à la dot
  - Grossesses forcées
  - Exploitation sexuelle des femmes handicapées
  - Concubinage forcé
  - Infidélité du conjoint
  - Répudiation
  - Abstinence contrainte
- ⇒ **durant la vieillesse** :
- « Suicide » forcé ou assassinat des veuves pour des raisons pécuniaires
  - Violences sexuelles, physiques et psychologiques

#### **4. Les femmes à risque**

- ⇒ Les femmes non accompagnées (veuves, sans famille)
- ⇒ Les fillettes placées en foyer d'accueil ou travaillant comme domestiques
- ⇒ Les femmes chefs de ménage
- ⇒ Les femmes âgées
- ⇒ Les femmes souffrant d'un handicap physique ou mental.
- ⇒ Les femmes incarcérées en prison ou dans les camps de concentration (notamment lorsque les conditions de détention n'assurent pas une protection par rapport aux prisonniers masculins ou lorsque les gardiens sont des hommes).
- ⇒ Les femmes ayant déjà subi un viol. Celles-ci sont généralement marginalisées, vivent seules et sans protection ce qui les rend plus vulnérables à une nouvelle agression.
- ⇒ Les prostituées
- ⇒ Dans les conflits armés, les femmes des groupes ethniques-cibles lorsque l'agresseur a pour politique, officielle ou non, d'utiliser le viol comme arme de génocide.

#### **5. Les agresseurs**

Les viols peuvent être commis par :

- ⇒ le partenaire

- ⇒ des bandits
- ⇒ des garde-frontières
- ⇒ des passeurs (personnes chèrement payées pour aider des réfugiés à passer illégalement une frontière)
- ⇒ des hommes en armes
- ⇒ dans le cas des réfugiés ou des déplacés, par d'autres rescapés ou par des responsables de camps
- ⇒ dans le cas de conflits armés, par des hommes et/ou par des femmes de la communauté adverse. Par exemple, au Rwanda, durant le génocide perpétré en 1994, 9.2% des violences sexuelles ont été commises par des femmes et 41.7% conjointement par des hommes et des femmes (Avega « Agahozo » (1999), « Etude sur les violences faites aux femmes », Kigali, document de l'association).
- ⇒ des enfants. Au Rwanda, 24.7% des violences à l'égard des femmes tutsies durant le génocide sont le fait d'enfants (Avega « Agahozo » (1999), « Etude sur les violences faites aux femmes », Kigali, document de l'association). Des enfants soldats commettent également souvent des agressions sexuelles à l'égard des femmes.

# Les enfants victimes de violences sexuelles

---

## 1. Définition

« Les mauvais traitements de l'enfant ou la maltraitance s'entendent de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, d'abandon ou de négligence, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. » (Définition de l'OMS).

Les agressions sexuelles à l'égard des enfants constituent un abus de pouvoir qui prend différentes formes d'activité sexuelle entre un enfant ou un adolescent (le plus souvent de sexe féminin) et un adulte, le plus souvent un homme ou un garçon plus âgé. Généralement, l'enfant connaît son agresseur (membre de la famille ou personne jouissant de la confiance de l'enfant).

Il s'agit toujours d'une agression dans la mesure où l'enfant :

- ⇒ n'est pas à même de consentir à une activité sexuelle de façon éclairée parce que d'une part, il ne peut ni très bien comprendre un contact sexuel entre un adulte et un enfant ni en prévoir les conséquences et d'autre part parce que l'adulte abuse de sa situation d'autorité vis-à-vis de lui.
- ⇒ il est impuissant à se défendre ou à faire cesser les abus.

## 2. Les formes de violence sexuelle à l'égard des enfants

Les violences sexuelles à l'égard des enfants revêtent des formes multiples allant du rapport forcé à l'exploitation sexuelle en passant par des traditions dommageables.

L'enfant peut être une victime directe (avoir lui-même subi) ou indirecte (avoir été témoin ou souffrir, d'une manière ou d'une autre, d'une violence subie par une autre personne).

Il peut être une victime directe (avoir lui-même subi) de différentes formes de violences sexuelles :

- ⇒ les viols
- ⇒ les relations forcées avec un tiers. Dans certains contextes, les enfants/adolescents se voient contraints, par les agresseurs, d'avoir des relations sexuelles, parfois même avec des membres de leur famille.
- ⇒ l'inceste et les abus sexuels
- ⇒ l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (pornographie, prostitution) ou en échange de moyens de survie (abri, nourriture, protection, etc.)
- ⇒ la primauté accordée à l'enfant mâle. La préférence pour l'enfant de sexe masculin peut entraîner, dans les cas extrêmes, des avortements des fœtus féminins, l'infanticide des nourrissons de sexe féminin et des actes de violences à l'égard des petites filles.
- ⇒ les mutilations génitales
- ⇒ les mariages précoces
- ⇒ les initiations sexuelles imposées
- ⇒ la violence sexuelle n'est pas uniquement engendrée par une relation sexuelle complète ou par des attouchements sexuels. L'enfant qui doit écouter des paroles obscènes ou assister à des activités à caractère sexuel (par exemple, au viol d'autres personnes) peut aussi être traumatisé.

L'enfant peut être une victime indirecte

- ⇒ Il peut souffrir d'avoir vu d'autres personnes se faire agresser. La peur intense, l'impuissance ou l'horreur qu'il a pu ressentir peuvent être à l'origine d'un syndrome psychotraumatique.
- ⇒ Il peut souffrir de manière indirecte d'une violence sexuelle subie par une autre personne. Par exemple, un viol vécu par sa mère peut avoir pour conséquence de compromettre les capacités parentales de celle-ci. Traumatisée par l'agression, elle n'est plus à même de s'occuper de lui.
- ⇒ Dans certaines sociétés, on considère que la femme enfreint un tabou si elle est nue ou a un rapport sexuel en présence de son enfant. A cause de la honte et de la culpabilité, une femme violée sous les yeux de son fils pourra réagir en se repliant sur elle-même et en le délaissant.

## 4. Les enfants à risque

Les enfants ne bénéficiant pas de la protection directe d'un parent sont particulièrement exposés au risque d'être victimes de violence ou d'exploitation sexuelle.

- ⇒ Les enfants orphelins et ceux ne bénéficiant pas de la protection de leurs parents
- ⇒ Les enfants des rues (viols et prostitution motivée par la pauvreté)
- ⇒ Les enfants placés en famille d'accueil
- ⇒ Les enfants travaillant comme domestiques
- ⇒ Les enfants vivant avec un seul parent
- ⇒ Les enfants vivant avec des membres de la famille élargie
- ⇒ Les enfants soldats, les fillettes enrôlées dans l'armée ou dans des factions armées
- ⇒ Les enfants en détention
- ⇒ Les enfants qui ont déjà connu des violences sexuelles
- ⇒ Les enfants nés de viol
- ⇒ Les jeunes filles-mères
- ⇒ Les enfants handicapés physiques ou mentaux

## 3. Les agresseurs

Les enfants sont généralement sexuellement agressés par une personne jouissant de leur confiance ou ayant autorité sur eux.

- ⇒ Des voisins, des enseignants, des membres du clergé ou d'autres hommes que l'enfant fréquente régulièrement. Les études montrent que l'enfant est le plus souvent agressé par une personne qu'il connaît.
- ⇒ Des membres de la famille
- ⇒ Les hommes en arme
- ⇒ Les hommes des familles d'accueil ou les « patrons » d'enfants domestiques
- ⇒ D'autres enfants. Des nombreux enfants des rues, par exemple, sont victimes d'agressions sexuelles de la part de leurs camarades d'infortune.

# Les hommes victimes de violences sexuelles

---

## 1. Un phénomène peu connu

La violence sexuelle à l'égard des hommes est un phénomène peu connu. Ceci s'explique de diverses manières :

- ⇒ Les agressions sexuelles envers les hommes sont plus rares que celles commises envers les femmes.
- ⇒ De nombreux hommes violés succombent des suites de l'agression ou se suicident.
- ⇒ La honte et la peur du rejet par la communauté font que les hommes s'adressent encore moins que les femmes aux autorités ou aux services d'aide.
- ⇒ Dans de nombreuses cultures, les mythes et les préjugés fortement ancrés sur la sexualité masculine forcent les hommes au silence.
- ⇒ La prévention et les services d'aide pour les victimes de violence sont quasi inexistantes pour les hommes dans de nombreux endroits du monde. L'absence de structures adéquates ne promeut pas les allégations de violence sexuelle.

## 2. Les formes de violence sexuelle à l'égard des hommes

Le viol perpétré par un homme est l'agression la plus fréquente. Le mobile de l'agresseur est généralement d'asseoir son autorité ou d'humilier la victime

Les formes de violences sexuelles à l'égard des hommes sont :

- ⇒ Les viols et les attouchements
- ⇒ Dans les contextes de conflit, être contraint d'assister au viol des membres de sa communauté
- ⇒ Être contraint d'avoir des relations sexuelles avec un de ses proches (mère, enfant, sœur, etc.) ou avec un autre homme (détenu, militaire, garde, etc.)

### **3. Les hommes à risque**

- ⇒ Les hommes incarcérés en prison, dans des centres de détention ou dans des camps de concentration. Parfois, des rapports sexuels forcés se produisent entre détenus afin d'établir une hiérarchie arbitraire de respect et de discipline. Des soldats, des gardiens de prison ou des policiers contraignent certains prisonniers à avoir des rapports sexuels entre eux comme forme de « divertissement ». Ces mêmes agents et responsables peuvent également faire subir des agressions sexuelles aux détenus pour les humilier ou pour assouvir leurs propres pulsions sexuelles.
- ⇒ Dans les contextes de conflit, les hommes de la communauté adverse ou des minorités ethniques.
- ⇒ Les homosexuels. Dans certaines cultures, le viol est la punition infligée aux hommes ayant des rapports homosexuels.
- ⇒ Les hommes qui ont connu des abus sexuels dans leur enfance.

### **4. Les agresseurs**

Les hommes sont généralement agressés sexuellement par des hommes :

- ⇒ Des hommes en arme (militaires, policiers, gardiens de prison, etc.)
- ⇒ Des codétenus

# Bibliographie

---

American Psychiatric Association (1994), "DSM IV" (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorder), Washington D.C. American Psychiatric Press

Audet J., Katz J.-F.(1999), « Précis de victimologie générale », Paris, DUNOD.

Avega « Agahozo » (1999), « Etude sur les violences faites aux femmes », Kigali, document de l'association.

Baubet T., Le Roch K., Bitar D., Moro M.R. (2003), « Soigner malgré tout », Tome 1 « Trauma, cultures et soins », France, Bibliothèque de l'Autre, Collection « Pratiques de la psychiatrie en situation humanitaire », La pensée Sauvage.

Burgess A.W., Holmstrom L.L. (1974), « Victims of crisis », Robert J. Brady Co, Maryland

CICR (2002), « Les femmes face à la guerre », Division de la doctrine et de la coopération au sein du Mouvement, Genève

d'Oliveira P. L. A., Diniz G. S., Schraiber B. L. (2002), "Violence against women in health-care institutions: an emerging problem", The Lancet, vol. 359, May 11.

Josse E. (2004), "Le traumatisme psychique. Théorie », Médecins Sans Frontières-Belgique, document interne.

Josse E. (2004), "Les violences sexuelles. Guide de prise en charge psychosociale», Médecins Sans Frontières-Belgique.

Josse E. (2004), "Le trauma. Guide de prise en charge psychosociale», Médecins Sans Frontières-Belgique.

Josse E. (2005), « Accueil et soutien psychologique des victimes de violences sexuelles. Guide de formation », Médecins Sans Frontières-Suisse

Lopez G., Sabouraud-Seguin A. (1998), « Psychothérapie des victimes », Paris, DUNOD.

Morbois C., Casalis M-F. (1986), « Recevoir des femmes confrontées à a violence sexiste », Lutter contre les violences sexistes en Ile-de-France ».

MSF-Belgium Sierra Leone (2002), « Sexual and gender based violence workshop. Training manual", MSF, Document interne.

OMS (1997), « La violence contre les femmes », Santé de la famille et Santé reproductive, Genève.



OMS (1999), « Introduction aux techniques de counselling dans la prise en charge des victimes de violence. Module B ».

OMS (2002), “Rapport mondial sur la violence et la santé”, chapitre 6 “La violence sexuelle”, sous la dir. de Krug E. G., Dahlberg L.L., Zwi A., Lozano-Ascencio R., Genève.

Régie Régionale de la Santé et des Services sociaux ( 2003), « Document de formation sur l'intervention psychosociale auprès des victimes d'agression sexuelle ».

Roisin J. (2003), « Victimes d'agression sexuelle. Les ressources thérapeutiques des groupes de parole », La revue « Stress et Trauma », 3 (3) :163-175.

Sironi F. (1999), « Bourreaux et victimes. Psychologie de la torture », Paris, Editions Odile Jacob.

Swan M. A. (2004), « Mental health and psychosocial care for victims of sexual violence », Médecins Sans Frontières – Hollande.

UNHCR (1994), « Refugee Children : Guidelines on Protection and Care », Geneva.

UNHCR (1997), “How to guide. Reproductive health in refugee situation. A community-based response on sexual violence against women”. Crisis intervention teams, Tanzania

UNHCR (1995), “Sexual Violence against Refugees. Guidelines on Prevention and Response”, Geneva.

UNHCR (2001), « Prevention and Response to Sexual and Gender-Based Violence in Refugee Situations”, Geneva.

UNHCR (2003), “Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons”, Geneva.

WHO (1996), “Mental health of refugees”, Geneva.

## **L'auteur**

Evelyne Josse est psychologue diplômée de l'Université Libre de Bruxelles. Elle est formée à l'hypnothérapie éricksonnienne, à l'EMDR et à la thérapie brève.

Actuellement, elle travaille pour Médecins Sans Frontières-Suisse, elle exerce en qualité d'expert en hypnose judiciaire auprès de la Justice belge et pratique en tant que psychothérapeute en privé.

Passionnée d'ULM 3 axes (type avion), elle a mis sur pied avec Thierry Moreau de Melen, un ami pilote, le programme ASAB (Anti Stress Aéronautique Brussels).

Auparavant, elle a également travaillé pour Médecins Sans Frontières-Belgique. Elle a exercé dans des hôpitaux universitaires auprès d'adultes atteints du VIH/SIDA et auprès des enfants malades du cancer. Elle a également été assistante en faculté de Psychologie à l'Université Libre de Bruxelles.

D'autres articles on-line du même auteur sont disponibles :

-« Métaphore et Traumatisme psychique ». <http://www.psycho-solutions.be>, <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles et <http://www.sbhlf.be/temp/articles.php>, 2004.

-« Le stress humanitaire ». <http://www.psycho-solutions.be> et <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles, 2006.

-« Le débriefing psychologique dans un cadre professionnel ». <http://www.psycho-solutions.be> et <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles, 2006.

-« Comment gérer le stress dépassé lié à l'expatriation ? ». <http://www.psycho-solutions.be> et <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles, 2006.

-« Comment gérer un incident critique survenant dans le cadre d'une expatriation ? ». <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles, 2006.

-« Accueillir et soutenir les victimes de violences sexuelles. Approche orientée vers la solution ». <http://www.psycho-solutions.be> et <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles, 2006.

-« Le développement des syndromes psychotraumatiques. Quels sont les facteurs de risques ? <http://www.victimology.be>, zone professionnelle, articles, 2006.

-« Les acouphènes. Traitement par l'hypnose ». <http://www.sbhlf.be>, 2006.